



# Suivi de la population du Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) sur le territoire picard : Enquête 2017-2018



Photo : Jacques Persyn

**Coordination** : Sébastien LEGRIS (salarié référent de l'enquête) & Yves Dubois (Coordinateur du réseau avifaune)

## Présentation succincte de l'enquête

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) est une espèce classée "En Danger" dans la liste rouge nationale. Elle a notamment connu un fort déclin (baisse estimée à 88% de ses effectifs) entre la fin des années 60 et celle des années 80. Bien que ses effectifs soient jugés stables depuis les années 1990, la situation de cette espèce reste à surveiller. Le territoire picard présente un intérêt majeur pour la conservation de l'espèce en France, avec des populations importantes, estimées en 2005 entre 66 et 96 couples, soit environ 12% de la population nationale.

La présente enquête a pour objectif de faire un point sur la situation du Blongios nain en Picardie sur la période 2017-2018, en inventoriant les individus reproducteurs entre la mi-mai et la mi-juillet. Il s'agit notamment de couvrir au minimum l'ensemble des sites visités lors de la précédente enquête (2005), mais aussi de confirmer la fréquentation de l'oiseau sur d'autres sites découverts récemment, voire de rechercher des sites inconnus jusqu'ici. Les informations obtenues sur la situation de l'espèce seront notamment utilisées lors de la réalisation prochaine d'une liste rouge des oiseaux à l'échelle des Hauts de France.

## Méthodes de recherche

Pour les principaux sites, visités notamment lors de l'enquête 2005 (voir Annexe), nous proposons aux observateurs intéressés, une cartographie des secteurs à couvrir, dans laquelle des **points d'écoute et d'observation** seront à réaliser. Cette carte comprendra des points prioritaires (en rouge) à couvrir de préférence lors de **deux passages dans la saison entre la mi-mai et la mi-juillet**. Ces points correspondent à des secteurs où l'oiseau a été contacté depuis 2005. En supplément, des points secondaires (en bleu) correspondent à des propositions de recherches de l'oiseau sur des secteurs jugés potentiellement favorables à l'espèce. Ces derniers seront à couvrir au bon vouloir de l'observateur, selon un nombre de passages qu'il jugera en fonction de l'accessibilité, de la potentialité du milieu... L'emplacement des points (prioritaires et secondaires) peut-être modifié selon la visibilité, les possibilités d'accès...

Pour chaque point à réaliser, nous proposons idéalement :

► **un premier passage entre la mi-mai et début juin**, consacré essentiellement à l'écoute des chanteurs, au cours duquel l'observateur réalisera une écoute d'au minimum 15 minutes, avec possibilité d'utiliser la méthode de la repasse (chant de l'oiseau diffusé à l'aide d'un magnétophone en début du temps d'écoute). Ce premier passage peut-être **l'occasion de contacter des chanteurs sur des sites difficiles d'accès**. Ce type de sites est donc ici à privilégier.

► **un deuxième passage entre la mi-juin et la mi-juillet**, consacré à l'observation directe des individus, dont les déplacements sont particulièrement importants à cette période (élevage des jeunes). Ce passage doit permettre de confirmer la fréquentation de l'oiseau sur un site, en particulier sa reproduction. Il est fortement conseillé sur les points prioritaires où l'oiseau n'aurait pas été contacté lors de la première visite. L'observateur privilégiera des **points de vue dégagés**, afin de couvrir au mieux le site. L'observation attentive des déplacements et stationnements est nécessaire, afin notamment d'apprécier si plusieurs couples nicheurs fréquentent un même site. Nous conseillons ici de consacrer 30 minutes, sachant que les chances de détection de l'oiseau sont assez aléatoires, selon le moment de la journée, la configuration du site.... A ce titre un troisième, voire un quatrième passage peut être nécessaire.

Lors des passages **le choix des conditions météorologiques est important**, notamment en privilégiant une absence de vent, de précipitations et des températures douces (supérieures à 12°).

Il est préférable notamment durant la période de chant de l'oiseau (de la mi-mai à début juin) de **privilégier des points en soirée, une à deux heures avant le coucher du soleil jusque la tombée de la nuit**. Des recherches tôt le matin sont également propices. Aussi lors de la période de nourrissage des jeunes (mi-juin à mi-juillet), les points peuvent également être réalisés en journée.

Les éléments intéressants à noter pour chaque individu observé sont notamment :

- l'heure de contact
- le nombre d'individus
- le sexe
- l'âge
- le comportement (en vol, posé, chant, nid découvert, couple observé, nourrissage de jeunes, jeunes non volant, jeunes à l'envol...)
- un commentaire : synthèse des observations de l'oiseau lors du point d'écoute, conditions d'inventaires (météo, visibilité...).

Ce suivi doit aussi permettre de **relever toutes autres observations intéressantes**, concernant des espèces d'oiseaux de marais rares et/ou menacées, comme :

- le Bruant des roseaux,
- la Gorgebleue à miroir,
- le Râle d'eau,
- le Bihoreau gris,
- le Busard des roseaux,
- la Locustelle lusciniôïde,
- la Rousserolle turdoïde,
- le Butor étoilé,
- la Marouette ponctuée,
- le Martin-pêcheur d'Europe,
- la Sterne pierregarin,
- la Bouscarle de Cetti...

## **Restitution des données**

---

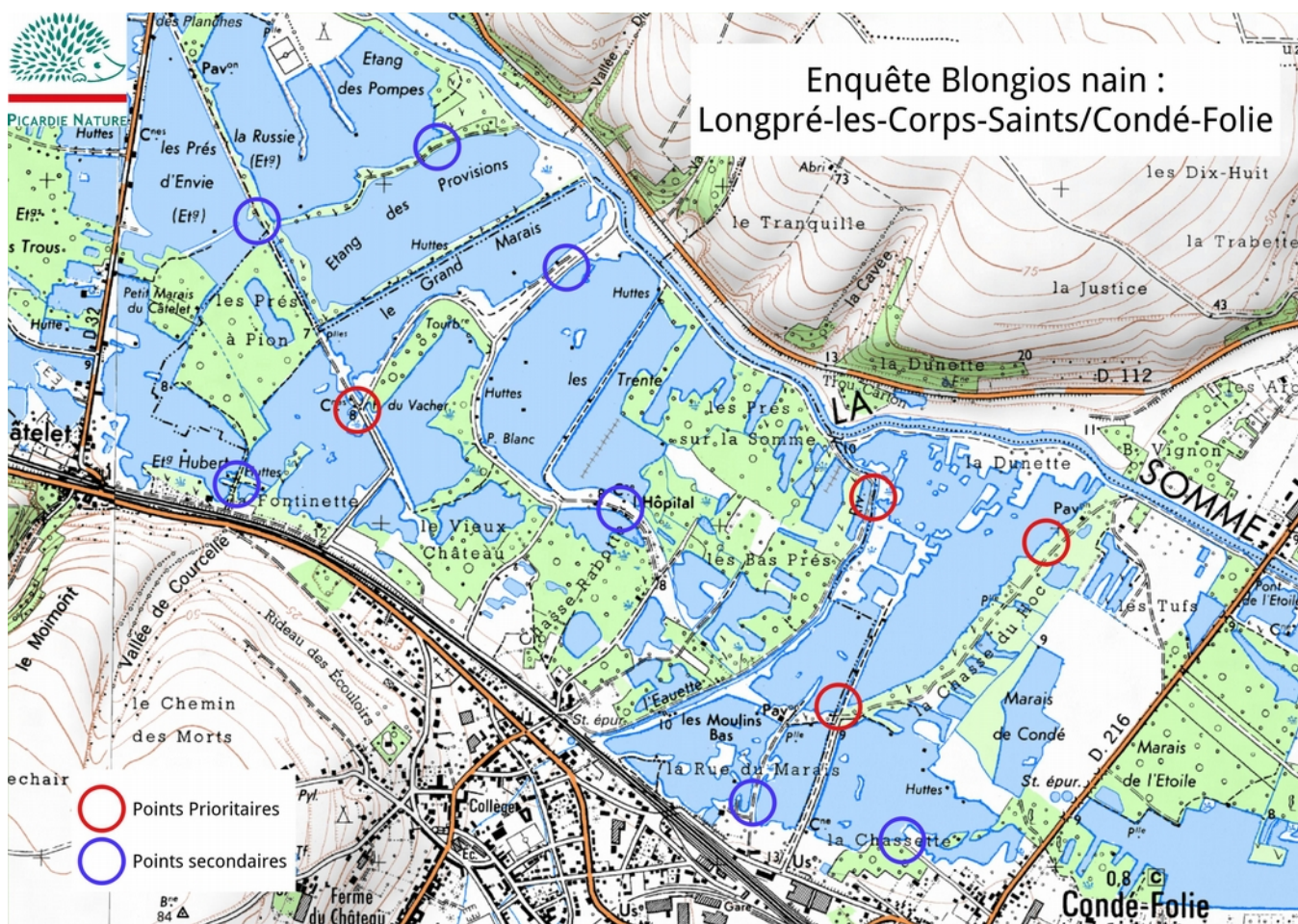
Les données doivent être transmises lors d'une saisie classique sous Clicnat. Le pointage des oiseaux vus et/ou entendus doit se faire le plus précisément possible. Toutefois en cas de plusieurs contacts sur un même site lors d'un point d'écoute, il est préférable de saisir l'ensemble des observations sous une même citation en expliquant le détail en commentaire, cela doit notamment donner une idée du nombre d'oiseaux différents observés, avec une précision du sexe des individus,

de leurs comportements.... **Si aucun individu n'a été contacté, il est impératif de mettre -1 en effectif**, afin d'indiquer que la prospection est négative. Le pointage d'une prospection négative doit se faire sur le lieu du point d'écoute réalisé.

Un commentaire sur les conditions de l'observation est également bienvenu notamment en cas de prospection négative (ex : météorologie défavorable, perturbation liée aux activités humaines...).

## **Pour participer à cette enquête**

Il suffit d'envoyer un message au salarié référent : [sebastien.legris@picardie-nature.org](mailto:sebastien.legris@picardie-nature.org) et de préciser le secteur (nom de la commune, site...) qui vous intéresse (voir Annexe pour les sites prioritaires à visiter). Une ou plusieurs cartographies vous seront alors proposées avec les points à réaliser. Une liste actualisée des sites prospectés sera mise à disposition pour visualiser au mieux la couverture géographique des prospections.



## **Communication des résultats**

Un bilan intermédiaire de l'enquête sera réalisé en fin d'année 2017, puis un bilan final en fin d'enquête (courant 2018). Il fera état des prospections (conditions des recherches, sites couverts, participation...), du nombre de couples recensés sur la région (fourchette d'effectif), avec une comparaison par rapport aux enquêtes précédentes (éléments sur l'évolution et la situation de l'espèce). Une cartographie des observations sera également réalisée (données positives et négatives, nombre de chanteurs et/ou de couples par site). Tout autre élément jugé intéressant sur les suivis sera mis en avant. Enfin, l'ensemble des données d'autres espèces d'oiseaux rares et/ou menacées relevé lors de l'enquête sera également présenté.

## **Quelques compléments sur la connaissance de l'espèce en Picardie :**

---

- **Phénologie**

Chaque année dans la région, les observations les plus précoces de l'espèce concernent généralement la partie littorale, avec une observation record le 09/04/2013. Cependant l'arrivée de l'oiseau sur la majorité de la région débute essentiellement durant la dernière décade d'avril. Très rapidement l'espèce commence à chanter sur les sites.

- **Répartition**

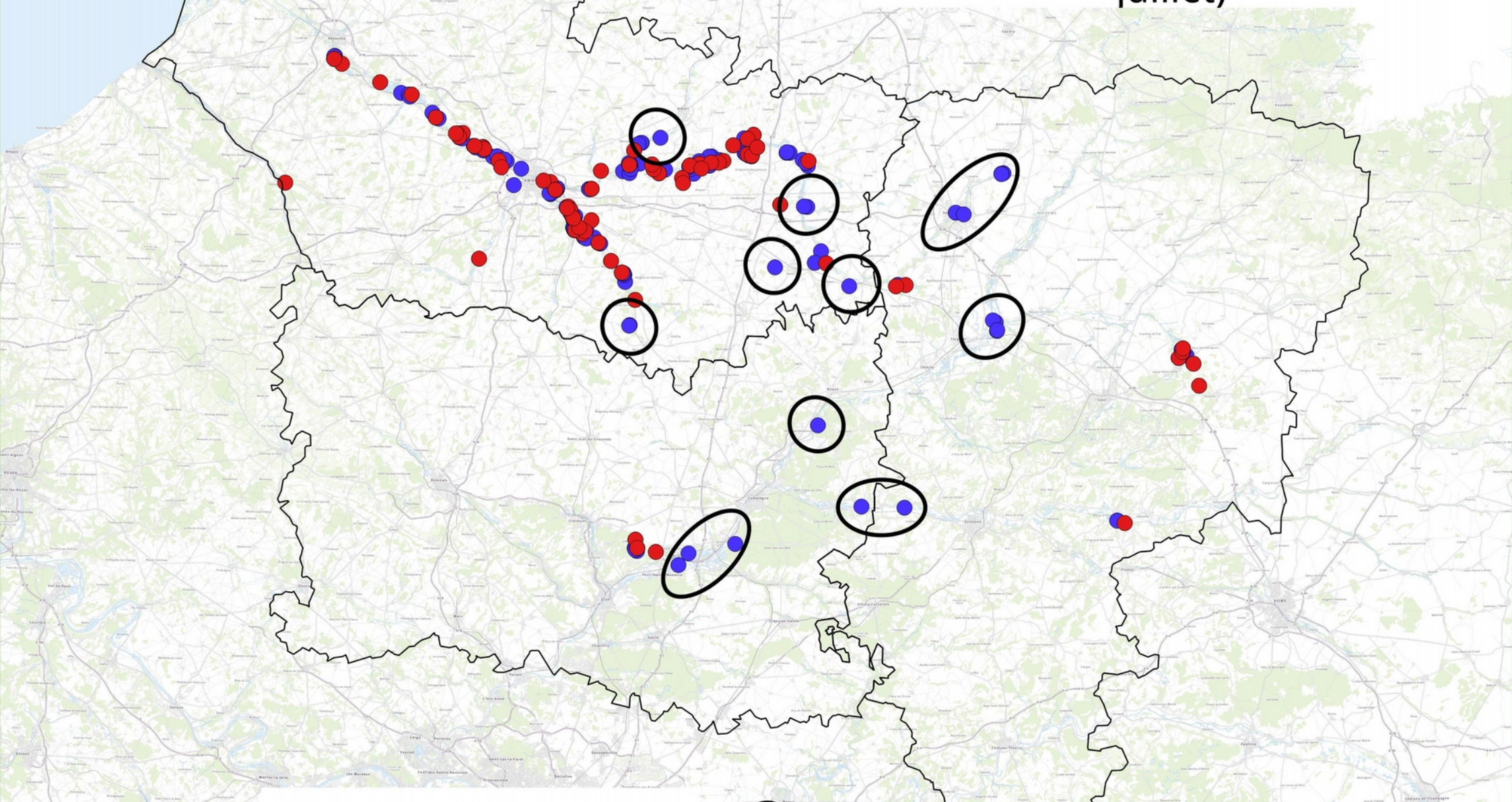
En Picardie, les observations de l'espèce en période de reproduction se concentrent essentiellement sur la vallée de la Somme entre Abbeville et Péronne, avec des données plus éparées sur la partie amont de la vallée (secteur toutefois plus difficile d'accès et moins fréquenté par les ornithologues picards). L'oiseau est également bien présent sur la vallée de l'Avre entre Amiens et Pierrepont-sur-Avre. Enfin, au delà du département de la Somme, deux autres sites sont importants pour l'espèce, les marais de Sacy dans l'Oise et les marais de la Souche dans l'Aisne.

Au delà de ces grands secteurs, on observe une présence plus localisée de l'oiseau, notamment sur des sites où il a été observé récemment (après enquête 2005) et qui mériteraient des suivis un peu plus approfondis pour confirmer une réelle fréquentation, notamment en période de reproduction :

- les marais arrières littoraux, où un individu avait été observé fin juin sur les marais de Ponthoile,
- la vallée de l'Ancre, avec une présence connue depuis 2005, mais une nette augmentation ces dernières années (au moins 3 sites supplémentaires),
- la vallée des 3 Doms, avec deux observations à la mi-juin 2015 sur Maresmontiers,
- la moyenne vallée de l'Oise, avec 3 données dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie/La Croix Saint-Ouen, une donnée sur Pimprez et 4 données sur la Fère,
- la vallée de l'Aisne, où l'oiseau était déjà connu sur Villers-en-Prayères, ce à quoi s'ajoute deux données récentes dans le secteur de Vic-sur-Aisne.

Enfin, on peut citer d'autres sites isolés où l'espèce n'a pas été revue depuis 2005, mais qui mériteraient une vérification, comme en vallée de la Selle sur Loeuilly et en vallée de la Bresle à Bouvaincourt-sur-Bresle.

# Répartition du Blongios nain en Picardie de 2005 à 2016 (de mai à juillet)



● Résultats enquête 2005  
● Observations de 2006 à 2016

○ Nouveaux secteurs découverts depuis l'enquête 2005.

Annexe : Nombre de couples de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) par site lors des comptages 2001 et 2005

<b>Territoires</b>	<b>min 2001</b>	<b>max 2001</b>	<b>min 2005</b>	<b>max 2005</b>
<b>Picardie</b>	<b>90</b>	<b>103</b>	<b>63</b>	<b>70</b>
<b>Département de l'Aisne</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Vallée de La Souche</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Marchais ("Mobillau")	1	1	1	1
Chivres-en-Laonnois, Liesse, Missy-les-Pierrepont, Pierrepont ("Marais Saint-Boétien")	3	3	2	2
Chivres-en-Laonnois ("Marais aux Blanc boullés")	1	1	1	1
<b>Vallée de l'Aisne</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Villers-en-Prayères	1	3	0	1
<b>Vallée de l'Omignon</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Etang de Vermand	1	1	0	0
<b>Vallée de la Somme de Ham à Saint-Quentin</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Ollezy ("Marais d'Ollezy")	1	1	1	1
Saint-Simon ("Les Etangs")	0	0	1	1
Saint-Simon ("Le Petit Marais")	1	1	0	0
Annois (Le Grand Marais)	1	1	0	0
Saint-Quentin (Réserve Naturelle des Marais d'Isle")	0	0	0	0
<b>Département de l'Oise</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Marais de Sacy-le-Grand</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Forêt d'Ermmenouville (étang de l'Epine)	1	1	0	0
<b>Département de la Somme</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>53</b>	<b>58</b>
<b>Vallée de l'Authie</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dominois	1	1	0	0
<b>Vallée de la Bresle</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Sénarpont	0	1	1	1

<b>Territoires</b>	<b>min 2001</b>	<b>max 2001</b>	<b>min 2005</b>	<b>max 2005</b>
<b>Vallée de la Somme d'Abbeville à Amiens</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Mareuil-Caubert (Le Maçon, Petit Marais)	1	1	1	1
Mareuil-Caubert (Les Quarante, Le Marais du Vivier)	1	1	1	1
Fontaine-sur-Somme ("Pré des Trois foetus")	2	2	1	1
Lonpré les Corps Saint (Les Provisions, Le Vâcher, Les Trente)	3	3	0	0
Condé-Folie (La Dunette)	2	2	1	1
Bourdon (Marais du Château)	1	1	1	1
Belloy-sur-Somme ("Petit et Grand Marais")	4	4	2	2
Picquigny (Marais communal)	1	1	1	1
Ailly-sur-Somme ("Les grandes aiguilles")	1	1	1	1
Ailly-sur-Somme ("Marais d'en Haut")	1	1	0	0
Saint-Sauveur (gravière)	1	1	0	0
Ailly-sur-Somme/Dreuil-les-Amiens ("Le Pré des Corvées" et "Les parcs")	2	2	1	1
<b>Vallée de la Somme d'Amiens à Péronne</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
Rivery-Camon ("Les Hortillonnages")	1	1	2	2
Camon ("Marais d'Hecquet")	2	2	3	3
Daours (Marais)	0	0	1	1
Corbie ("Marais de la Barette")	2	2	3	3
Hamelet ("Etang entre deux eaux, Grand Etang")	1	1	0	0
Sailly-le-Sec ("Marais de Vaux")	2	2	1	1
Le Hamel ("La Seigneurie, Etang des Bracheux")	2	2	3	3
Morcourt ("Etang Florimond, Erang du Bas")	1	1	1	1
Morcourt ("Marais à vaches, Etang de la Hutte")	1	1	0	0
Méricourt-sur-Somme, Etinehem ("Marais des Tourberies")	2	2	1	1
Méricourt-sur-Somme, ("Marais du Moulin")	1	1	2	2
Proyart (Sous les bois de Cateaux)	1	1	1	1
La Neuville-les-Bray ("L'Allée au foin")	2	2	1	1
La Neuville-les-Bray, Cappy ("La tourbière")	3	3	2	2
Cappy, Suzanne, Eclusier-Vaux (Marais de Suzanne ;ensemble des marais)	4	4	2	2
Eclusier-Vaux ("Marais d'Eclusier")	1	1	1	1
Eclusier-Vaux ("Marais de Vaux")	3	3	1	1
Frise (L'anguillerie, Marais de Frise)	0	1	1	1
Curly (Eau de Curly)	0	1	1	1
Frise ("La Grenouillère")	1	1	1	1

<b>Territoires</b>	<b>min 2001</b>	<b>max 2001</b>	<b>min 2005</b>	<b>max 2005</b>
<b>Vallée de la Somme de Péronne à Ham</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Doingt (Flamicourt)	1	1	1	1
Saint-Christ-Briost ("Marais du Gord")	1	1	1	1
Béthencourt-sur-Somme ("Etang de Monsieur l'Homme")	2	2	0	0
Eppeville	1	1	0	0
Voyennes/Offoy	3	3	1	1
autres sites	0	3	0	2
<b>Vallée de l'Avre</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
Amiens (Marais des Trois vaches)	1	1	0	0
Boves ("Marais Saint-Nicolas")	1	1	1	1
Boves ("Marais à scier")	1	1	2	2
Fouencamps (Le Paraclet)	1	1	1	1
Boves ("Marais de Pavry")	1	1	1	1
Fouencamps (La Chapelle Saint-Domice)	2	2	1	1
Hailles (Marais communal)	1	1	0	0
Thézy-Glimont ("Marais communal")	2	2	1	1
Thennes (Gravières)	0	0	1	1
Moreuil ("Marais de Genonville")	1	1	2	2
Avre amont et Trois Doms	0	3	0	2
<b>Vallée de l'Ancre</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Heilly (Pré de la rue de Bonnay : étang fédéral)	1	1	1	1
Treux	1	1		0
<b>Vallée de l'Airaines</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Longpré-les-Corps Saints (Basse vallée de l'Airaines)	1	1	0	0
<b>Vallée de La Selle</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Gravière de Loeuilly	1	1	0	1